

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 FEVRIER 2020

(Destiné à l'affichage et à la Presse locale, ainsi qu'aux élus)

Nombre de Conseillers : **Présents** : Mme GIRAUDET Françoise (Maire), M. VALERIOTI Giacomo (1^{er} adjoint), Mme GALLET Chantal (2^{ème} adjoint) Mme BARBARIN Estelle (3^{ème} Adjoint), Mme BOURBON Corinne, M. TAVERNIER François M. QUILLVERE Frédéric et M. PACCALLET Guy

. En exercice : 13*
. Présents : 8
. Votants : 8

Absents excusés : M. JACQUIER Alain, Mme GRAND Mariane et M. TOULET Cyril
Absents : Mme ALIX Candice, et M. GHERARDI René **

Secrétaire de séance : Mme BARBARIN Estelle

* 13 membres en exercice suite à la démission de M. Jean-Luc BERGERET acceptée le 10/12/2015 par Mme la Sous-préfète et M. Gérald PERDRIX le 14/10/2019 acceptée le 31/10/2019 par Mme la Sous-préfète.

** Démission de M. GHERARDI de ses fonctions de premier adjoint dûment acceptée le 14/01/2019 par Mme la Sous-préfète

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu afférent à la séance publique ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 04 février 2019.

II. Approbation des comptes administratifs 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Giacomo VALERIOTI, délibérant sur le compte administratif des 3 budgets de l'exercice 2019 dressé par Mme GIRAUDET Françoise, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de présentation faite des comptes administratifs :

- Compte administratif communal 2019 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	761 479.17	745 681.31	279 961.41	196 143.95
Résultat de L'année	-15 797.86		-83 817.46	
Résultat 2018		811 876.57		224 133.12
TOTAL		796 078.71		140 315.66
RAR			92 911.31	
Résultat final 2019		796 078.71		47 404.35

- Compte administratif cantine-garderie-TAP 2019 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	22 982.68	85 161.43	0.00	1 366.20
Résultat de L'année		62 178.75		1 366.20
Résultat 2018	49 513.08		525.20	
TOTAL		12 665.67		841.00
RAR			610.58	
Résultat final 2019		12 665.67		230.42

- Budget petite enfance 2019 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	16 246.60	235 867.02	32 770.71	386 099.80
Résultat de L'année		219 620.42		353 329.09
Résultat 2018	55 836.85		172 317.46	
TOTAL		163 783.57		181 011.63
RAR				
Résultat final 2019		163 783.57		181 011.63

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser des budgets concernés;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

III. Délibération approuvant les comptes de gestion 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Françoise GIRAUDET, Maire :

- après s'être fait présenter les trois budgets de la Commune, les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des trois budgets de l'exercice 2019,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- Statuant sur l'exécution des trois budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion des trois budgets dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les comptes de gestion 2019.

IV. Affectation de résultat

- Affectation de résultat communal 2019 :

Monsieur Giacomo VALERIOTI, 1^{er} adjoint, expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur les résultats du compte administratif 2019 concernant le budget communal :

- Section de fonctionnement excédent : 796 078.71 €
- Section d'investissement excédent : 140 315.66 €
- Reste à Réaliser - dépenses d'investissement : 92 911.31 €

Après avoir délibéré, voté et arrêté, les résultats définitifs du compte administratif 2019, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De reporter en section de fonctionnement en recette au compte 002 : 796 078.71 €
- De reporter en section d'investissement en recette au compte 001 : 140 315.66 €

- Affectation de résultat cantine-garderie-TAP 2019 :

Monsieur Giacomo VALERIOTI, 1^{er} adjoint, expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur les résultats du compte administratif 2019 concernant le budget cantine garderie TAP :

- Section de fonctionnement excédent : 12 665.67 €
- Section d'investissement excédent : 841 €
- Reste à Réaliser - dépenses d'investissement : 610.58 €

Après avoir délibéré, voté et arrêté, les résultats définitifs du compte administratif 2019, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De reporter en section de fonctionnement en recette au compte 002 : 12 665.67 €
- De reporter en section d'investissement en recette au compte 001 : 841 €

- Affectation de résultat petite enfance 2019 :

Monsieur Giacomo VALERIOTI, 1^{er} adjoint, expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur les résultats du compte administratif 2019 concernant le budget petite enfance :

- Section de fonctionnement excédent : 163 783.57 €
- Section d'investissement excédent : 181 011.63 €

Après avoir délibéré, voté et arrêté, les résultats définitifs du compte administratif 2019, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De reporter en section de fonctionnement en recette au compte 002 : 163 783.57 €
- De reporter en section d'investissement en recette au compte 001 : 181 011.63

A noter : ce budget sera dissous après la reprise des balances 2019 et sera repris dans le budget primitif communal 2020.

V. Délibération entreprise retenues

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que concernant la réalisation des travaux d'une classe supplémentaire au sein du bâtiment mairie-école, le Conseil Municipal doit prendre une délibération afin d'acter le choix des entreprises ainsi que leurs tarifs suite à la consultation des dossiers.

Ces travaux se font en 6 lots distincts, dont la répartition est la suivante :

- Lot 1 : Démolition : EURL GALIZZI
Montant HT : 3 690 €
Montant TTC : 4 428 €
Montant estimatif en € HT : 5000 €
- Lot 2 : Menuiserie intérieure-métallerie : Menuiserie BRET
Montant HT : 17 663.80 €
Montant TTC : 21 196.56 €
- Lot 3 : Plâtrerie-peinture-plafonds : EURL Salvi Iosti
Montant HT : 18 610.80 €
Montant TTC : 22 332.96 €
Montant estimatif en € HT : 17 000 €
- Lot 4 : Revêtement de sols souples – faïences : ENTREPRISE PEROTTO SARL
Montant HT : 4 335.80 €
Montant TTC : 5 2020.96 €
Montant estimatif en € HT : 4 000 €

- Lot 5 : Electricité courants faibles : SAS Guillot
Montant HT : 8 927.55 €
Montant TTC : 10 713.06 €
Montant estimatif en € HT : 10 200 €
- Lot 6 : Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire : EURL SENTENAC
Montant HT : 40 650 €
Montant TTC : 48 780 €
Montant estimatif en € HT : 47 000 €

VI. Délibération concernant la préemption partielle de la parcelle AC 774

Madame le maire explique au Conseil Municipal qu'un emplacement réservé avait été établi lors de l'élaboration du PLU sur la parcelle AC 774 pour la création d'un chemin reliant le chemin des Vêpres à la grande rue.

Il a donc été convenu que la Commune préempterait partiellement la parcelle AC 774. La mairie prendra en charge la totalité des frais de géomètre. Concernant les compromis de vente, deux actes seront rédigés : un pour la vente du reste de la parcelle AC 774 et un pour la partie préemptée par la Commune.

VII. Délibération concernant la hausse des tarifs de la micro-crèche au 1^{er} septembre 2020

Le conseil municipal souhaite augmenter ses tarifs de 5 centimes d'euros sur l'ensemble des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'augmenter comme suit les tarifs du service Micro-crèche à appliquer aux familles à compter du 1^{er} septembre 2020

<i>Revenus annuels du foyer</i>	<i>Ancien Tarif horaire par enfant</i>	<i>Nouveau tarif horaire à compter du 01/09/2020</i>
Inférieurs-à 20 550 €	6,70 €	6.75 €
de 20 550 € à 45 666 €	6,90 €	6.95 €
Supérieurs à 45 666 €	7,15 €	7.20 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires.
- **NOTE** que les familles pourront bénéficier, sous conditions, de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant que la CAF leur versera directement.

VIII. Informations diverses

Néant



Le Maire, Françoise GIRAUDET